

3

PROPOSITIONS DU GROUPE 3

Quelles sont les formes d'aides publiques les mieux adaptées à l'émergence de jeunes sociétés innovantes ?

Animateur du Groupe 3 : Pascal LAGARDE
(Directeur Général Adjoint - CDC PME)

Membres : • Laurent ARTHAUD (Manager -
Aventis Venture Capital Fund) • Pierre BOULIC
(Investment Manager - AXA Private Equity) •
Bernard DAUGERAS (Directeur Général - AURIGA
Partners) • Thomas DEFAYE (Directeur Adjoint -
INRIA-Transfert) • Alain BOURISSOU (Directeur
Stratégie et Développement - ANVAR) • Pascal
LAGARDE (Directeur Général Adjoint - CDC PME)
• Françoise MOISAND (Directeur Général Adjoint
Valorisation et transfert de technologies - INSERM)
• Denis OULÈS (Associé - Spinnove) • Chantal
PARPEX (Président du Directoire - Biogestion).



1 RECENSEMENT DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES..... 3

- Les aides aux entreprises
 - > Aides directes
 - > Aides indirectes
- Le développement du marché du financement
 - > Investissements publics dans le secteur marchand
 - > Soutien des prêts aux entreprises
 - > Environnement fiscal et réglementaire

2 DESCRIPTIF DES INTERVENTIONS 7

- Organisme responsable
- Ancienneté du dispositif
- Objectifs
- Bénéficiaires
- Modalités d'intervention
- Existence d'évaluation

3 ANALYSE CRITIQUE 9

- Observations générales sur les aides et interventions financières
- Un consensus du groupe de travail sur les "plus" et les "moins"

4 SUITES DU TRAVAIL ENTREPRIS 1 1

CapInTech a mis en place un groupe de travail rassemblant entrepreneurs, investisseurs et responsables d'organisme de valorisation afin d'identifier les formes d'interventions financières publiques les mieux adaptées à l'émergence, la création et le développement de jeunes sociétés innovantes.

L'argent public injecté dans les jeunes sociétés innovantes (moins de trois ans) représente plus de 700 M€ par an via une vingtaine de procédures différentes. Le recensement de ces différentes procédures, l'appréciation de leur efficacité, l'évaluation de leur coût de gestion... sont des préalables à la mise en œuvre efficace de nouvelles mesures.



1 RECENSEMENT DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES

Les interventions financières publiques peuvent être réparties en deux catégories :

1. Les aides aux PME, dont la plupart revêtent une forme quasi-subventionnelle ;
2. Les interventions publiques en faveur du développement du marché du financement, sous forme d'investissements, de garanties ou de prêts.

Dans les deux cas, on peut par ailleurs distinguer les interventions financières directes et les interventions indirectes, sous forme de réglementation et de fiscalité spécifiques.

Selon cette classification, les aides suivantes peuvent être recensées :

1 Les aides aux entreprises

1. 1. AIDES DIRECTES

> Aides aux projets de l'innovation :

- Aides ANVAR à l'innovation, sous forme d'avance remboursable
- Aides ANVAR à la faisabilité du montage de projets RNRT ou RNTL
- Réseaux nationaux de recherche (RNRT, RNTL, Prédit, RIAM, GenHomme...)
- 6^e PCRD (Programme européen Cadre de la Recherche et du Développement Technologique)

- Programmes Eurêka
- Aides ANVAR au transfert technologique
- ARITT réalisation et faisabilité
(Aides Régionales à l'Innovation
et aux Transferts de Technologies)
- Concours de création d'entreprises innovantes
du Ministère de la Recherche
- Procédure ATOUT
- Aides à l'essaimage des organismes publics de recherche
(CEA, INRIA-Transfert...)
- Prêts de développement de la BDPME
- Aides régionales aux projets d'innovation.

À titre d'exemple : prime régionale à la création d'entreprise (PRCE) ; aide au créateur dans l'étude de son projet (études de faisabilité amont de procédés et/ou de produits innovants ; aide au conseil pour les Jeunes Entreprises Innovantes) ; innovation des PME (prestations technologiques de réseau – projets d'innovation dans les services liés aux NTIC).

> Aides à l'embauche :

- ARITT emploi
- Diplômes de Recherche Technologique (DRT)
- Accueil de post-doctorants en PME-PMI (Post-Doc)
- Aides DRIRE au recrutement de cadres (ARC)
- Aides ANVAR pour le recrutement
- Bourses : Conventions Industrielles
de Formation par la Recherche (CIFRE)
ou Conventions de Recherche
pour les Techniciens Supérieurs (CORTECHS)
- Aides européennes (Marie Curie)
- Primes régionales à l'emploi (PRE)

> Aides au conseil :

- Soutien des Jeunes Entreprises Innovantes
par les incubateurs publics
- Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC)
- Pré-Conseil Technologique (PCT)

> Aides à l'export et à l'implantation à l'étranger :

- Financements COFACE :
 - Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP garantie)
- Aide faisabilité Partenariat Technologique International (APTI), accordée par l'ANVAR pour faciliter la recherche de partenaires européens

1. 2. AIDES INDIRECTES : FISCALITÉ ET CHARGES SOCIALES PRIVILÉGIÉES

- Crédit d'impôt-recherche
- Projet d'allègement de la fiscalité pour Jeunes Entreprises Innovantes
- Défiscalisation des aides des grands groupes aux réseaux d'accompagnement
- Zones franches urbaines

☒ Le développement du marché du financement

2. 1. INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE SECTEUR MARCHAND

> Investissements en fonds de fonds :

- Investissements de CDC PME dans les fonds d'amorçage
- Appel à Projets Amorçage du Ministère de la Recherche et du MINEFI
- Fonds de Promotion pour le Capital Risque (FPCR)
- Fonds pour le Capital Investissement Régional (FCIR)
- Investissements du Fonds Européen d'Investissement (FEI)

> Investissements directs :

- Fonds de Co-investissement pour les Jeunes Entreprises (FCJE)
- Investissements de l'ANVAR en bons de souscription d'actions (BSA)

2. 2. SOUTIEN DES PRÊTS AUX ENTREPRISES

> Abondements et bonifications de prêts :

- Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)
- Contrat de développement de la BDPME

> Garanties :

- Fonds de garantie SOFARIS
- Fonds régional de garantie : SOFARIS Régions

2.3. ENVIRONNEMENT FISCAL ET RÉGLEMENTAIRE

- Fonds Communs de Placements dans l'Innovation (FCPI)
- Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)
- Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR)
- Sociétés de Capital Risque (SCR)
- Fonds d'assurance-vie DSK
- Modification de l'ISF
- Modification du taux d'usure pour les entreprises
- Projet de mesures fiscales pour les Business Angels
(Société Unipersonnelle d'Investissement Providentiel, SUIP)



2 DESCRIPTIF DES INTERVENTIONS

Une analyse factuelle de chacune de ces interventions financières permet de les distinguer selon les critères suivants :

1 Organisme responsable :

Les organismes publics responsables de chaque intervention financière peuvent être alternativement :

- les pouvoirs publics : l'Union Européenne, les ministères de la recherche, de l'industrie, des finances, les conseils régionaux, les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT), les collectivités locales, l'ANVAR...
- les autres organismes spécialisés dans le soutien aux entreprises (incubateurs publics, CCI...)
- les organismes de recherche (CEA, INRIA...) et les universités (DRT, Post-doc...)
- les institutions financières publiques (BDPME, CDC PME, FEI...)

Certaines aides font collaborer plusieurs de ces organismes.

2 Ancienneté du dispositif :

En grande majorité, ces interventions ont été mises en place au courant des dix dernières années. Quelques aides comme le crédit d'impôt recherche existent depuis plus longtemps.

3 Objectifs :

L'intervention peut avoir différents objectifs (parfois combinés) :

- Soutenir la création d'entreprises en faveur du dynamisme économique ;
- Soutenir l'innovation et la R&D ;
- Favoriser la collaboration PME/ laboratoires de recherche/ grands groupes (rôle des réseaux de recherche technologique) ;
- Créer des emplois.

4 Bénéficiaires :

Le type d'acteur concerné in fine est très varié selon l'intervention :

- Ce peut être la personne physique fondant ou dirigeant l'entreprise (PCE) ou l'entreprise elle-même ;
- Sur le plan géographique, les entreprises ciblées peuvent être alternativement européennes, françaises ou nécessairement dans une région donnée ;
- Il peut s'agir uniquement des PME ou bien également de grands groupes (cf.

réseaux nationaux de recherche qui associent les deux) ;

- Les entreprises concernées peuvent relever de tous secteurs confondus ou bien spécifiquement de secteurs technologiques innovants ;
- Il peut enfin s’agir de projets en émergence (l’une des catégories du concours national d’aide à la création d’entreprises), de jeunes entreprises (de 7 ans selon la plupart des critères) et/ou d’entreprises matures.

☒ Modalités d’intervention :

Les modalités financières varient très largement d’une intervention à l’autre :

- Avance à taux nul
- Prêts d’honneur
- Prêts sans garantie
- Aide jusqu’à x % des dépenses retenues. En général x ne dépasse pas 50 % ou alors l’aide est plafonnée (ex : l’aide FRAC peut assumer 80% des dépenses mais est plafonnée à 3800 €).
- Participation au capital de la société : souscription des fonds (dédiés à l’amorçage ou autres), BSA de l’ANVAR, co-investissements du FCJE...
- Bourses pour des jeunes chercheurs (aide Marie-Curie)
- Subventions pour la création d’emploi mais avec des conditions (création d’un CDI ou d’un CDD d’une durée importante)
- Avantages fiscaux pour l’investisseur (SUIP...)

L’intervention pourra explicitement concerner un ou plusieurs types de dépenses, en particulier :

- Conseils extérieurs : propriété industrielle, gestion (incubateurs), diagnostic technologique (PCT) ...
- Etudes de faisabilité (ARITT faisabilité)
- Hébergement au stade de l’amorçage (incubateurs)
- Dépenses de R&D

☒ Existence d’évaluations :

Certaines aides (les plus anciennes en général) ont fait l’objet d’évaluations dans les bilans annuels des organismes responsables ou bien de rapports parlementaires. Ces évaluations permettent de cerner l’impact de ces interventions sur les bénéficiaires (les objectifs sont-ils bien atteints, quels sont les bénéficiaires réellement concernés, comment se porte la création d’entreprises, quels types d’entreprises voient le jour...?)



3 ANALYSE CRITIQUE

Dans un premier temps, quelques acteurs "utilisateurs" – directs ou indirects – de ces aides et interventions financières (gérants de fonds, sociétés de valorisation, laboratoires de recherches...) ont été invités par CapInTech à donner leur avis sur la liste qui a été établie. Ils ont pour ce faire répondu à un questionnaire permettant d'apprécier chaque intervention au regard de différents critères d'analyse (impact sur les jeunes sociétés innovantes, effet d'entraînement des acteurs du marché, facilité de mise en œuvre par la PME et lisibilité...).

■ Observations générales sur les aides et interventions financières

Ce travail, très empirique, a permis de faire ressortir quelques observations générales sur l'ensemble de ces interventions, notamment :

- le fait que le montant des aides est trop souvent plafonné à 50% des dépenses ;
- l'existence trop fréquente de conditions de fonds propres difficiles, voire impossibles à réunir pour des jeunes PME ;
- l'importance du "calendrier" de distribution de l'aide (avant ou après les dépenses) pour les PME les plus jeunes ;
- la clarification, utile dans certains cas, du rôle des experts extérieurs en amont (sélection) et en aval (accompagnement) de l'aide ;
- la limitation parfois trop précise du type de dépenses concernées : ainsi, certaines aides sont par exemple spécifiquement destinées à financer les dépenses externes, de sorte que celles-ci sont privilégiées par rapport à des dépenses internes équivalentes, voire plus efficaces (ex. aides des incubateurs et concours national à la création d'entreprise) ;
- le constat que le nombre d'interventions existantes est très – voire trop – élevé.

■ Un consensus du groupe de travail sur les "plus" et les "moins"

Un certain consensus est en outre ressorti sur quelques interventions qui comptent parmi les plus connues et/ou les plus utilisées, notamment :

- Avances remboursables de l'ANVAR : impact très fort sur les jeunes entreprises innovantes, ; la majorité des PME du portefeuille des fonds utilisent d'ailleurs cette aide ;
- 6^{ème} PCRD : coût très élevé de mise en œuvre pour le bénéficiaire, ce qui en fait une aide difficilement accessible à une PME en création ;

- Concours de création d'entreprises innovantes : impact fort sur les JEI mais manque de sélectivité ;
- Investissements en BSA de l'ANVAR : risque d'impact négatif sur les investisseurs et les créateurs dont l'espérance de rentabilité se trouve diluée par rapport à une intervention sous forme d'avance remboursable (remarque formulée par des investisseurs en amorçage et en capital risque).

Pour le reste les avis sont soit partagés, soit trop peu nombreux pour une première conclusion ; c'est en particulier le cas des interventions qui sont connues par trop peu d'acteurs.





4 SUITES DU TRAVAIL ENTREPRIS

Au-delà de ces premières tendances et afin de dresser un panorama critique plus complet sur ce dispositif, CapIntech se propose d'adresser un questionnaire à un panel plus large d'utilisateurs de ces interventions.

Cette enquête statistique, plus systématique, sera utile pour les futures réflexions de l'association et permettra de constituer un guide critique des interventions financières publiques.





CapInTech

41, boulevard des Capucines, 75002 Paris
Tel : 01 55 35 26 52 - Fax : 01 55 35 25 55
www.capintech.com

Président :

Laurent Kott
laurent.kott@capintech.com

Déléguée Générale :

Anne Guillaumat de Blignières
anne.deblignieres@capintech.com

Coordinatrice :

Anne-Laure Delavergne
annelaure.delavergne@capintech.com